



Communiqué de presse – 1 mai 2025

## Prévenir le harcèlement : un dispositif concret et clé en mains pour les communes valaisannes

Face à un phénomène préoccupant et en constante évolution, un dispositif novateur voit le jour en Valais pour lutter contre le harcèlement entre jeunes. Construit autour d'outils concrets, d'un accompagnement personnalisé et d'une mobilisation collective, il offre une réponse coordonnée et efficace à une problématique qui dépasse les murs de l'école. Ce projet pilote mené sur la région de Sierre et Anniviers a été organisé dans le cadre d'un partenariat avec Promotion santé Valais, l'Association sierroise de loisirs, éducation et culture (ASLEC), le Centre de compétences en éducation et en relations humaines (CCER) et le Service cantonal de la jeunesse (SCJ). Il a mobilisé des professionnels de divers secteurs pour apporter un soutien direct aux élèves de la 1H à la 11H.

Le harcèlement entre pairs affecte le bien-être des jeunes, tant dans le milieu scolaire qu'en dehors. Stress, anxiété, isolement, baisse de l'estime de soi, absentéisme, décrochage scolaire, symptômes dépressifs... les conséquences sont multiples. Cette problématique touche également les témoins et les auteurs de harcèlement. Avec l'essor des médias numériques, le harcèlement s'étend à tous les aspects de la vie quotidienne (école, loisirs, etc.). Selon l'Observatoire valaisan de la santé (rapport 2024), en 2022, 23% des élèves de 11 à 15 ans en Valais ont déclaré avoir été harcelés à l'école, et 14% ont été victimes de cyberharcèlement. Au regard de ces chiffres, il est crucial de coordonner les interventions et de fournir des ressources aux jeunes et aux professionnels.

### Des outils concrets et un accompagnateur de confiance

Le dispositif repose sur quatre piliers principaux :

1. **Outil simple et utile** : une grille d'évaluation est mise à disposition des jeunes et des professionnels.
  - Pour les jeunes afin d'évaluer leur situation et d'accéder facilement à des ressources d'aide.
  - Pour les professionnels afin d'évaluer les situations à partir d'indicateurs concretsUn protocole d'intervention (marche à suivre) a été mis sur pied.
2. **Permanence de soutien** : Une permanence a été instaurée pour accompagner les jeunes dans leurs démarches d'aide. Cela leur offre un soutien direct, accessible et gratuit.
3. **Communication** : l'ensemble des professionnels a reçu des informations par différents canaux (séances, mails, groupes de travail...) et une affiche a été distribuée à tous les partenaires, assurant ainsi une communication claire et unifiée autour du dispositif.
4. **Accompagnement par un travailleur social** : un travailleur social est responsable de l'ensemble du dispositif. Il accompagne les jeunes et les professionnels tout au long du processus d'aide. Ainsi il assure le suivi des situations signalées.

*« La plus-value de ce projet est vraiment dans la garantie d'avoir un pilote, d'avoir un seul répondant qui peut mettre en lien les professionnels et suivre les différentes interventions. En tant que pilote, travailleuse sociale hors murs, l'accès à différents espaces est garanti et cela est d'autant plus soutenant pour les jeunes. De plus, chaque pilote sur la région sierroise a été formé pour intervenir dans le contexte du harcèlement entre pairs. » Amra Mujanovic, éducatrice hors mur à l'ASLEC*

**Des résultats probants** Tout au long de l'année 2024, douze séances d'information ont été proposées aux professionnels, et une soirée dédiée aux parents a permis d'ouvrir la voie à un accompagnement personnalisé. Résultat de cette phase de test : 38 signalements, 27 jeunes accompagnés, 27 parents soutenus, et quatre interventions en classe touchant près de 80 élèves. Un impact concret et mesurable pour une problématique de société urgente.

### **Des actions coordonnées**

Que ce soit à l'école, dans les transports scolaires, ou encore dans les activités parascolaires, le harcèlement n'a pas de frontière. Le dispositif permet de coordonner les interventions et d'intervenir de manière décloisonnée, dans différents contextes. Une trentaine de professionnels (écoles, transports scolaires, milieux sportifs, structures d'accueil parascolaire...) se sont engagés pour créer et tester ce dispositif.

### **Diffusion du dispositif auprès des communes valaisannes**

Son efficacité ayant été démontrée, le dispositif est maintenant disponible pour toute commune intéressée. Pour soutenir son implémentation sur le territoire valaisan, Promotion santé Valais et les Rotary Club du Valais ont décidé d'unir leurs efforts. Grâce au soutien financier des Rotary, des actions de communication et de valorisation du dispositif pourront être menées dès ce printemps auprès de toutes communes intéressées à le déployer. Ces actions débutent dès le mois de mai, avec une conférence et table ronde qui aura lieu le 8 mai 2025 à 18h au CERM de Martigny. La soirée se poursuivra avec un souper de soutien. La conférence est gratuite et toute personne souhaitant participer au souper peut s'inscrire sur : [www.rotary-vs.ch](http://www.rotary-vs.ch)

### **Renseignements**

Angélique Wüthrich, coordinatrice du programme d'action cantonal « Agir pour sa santé » - santé psychique enfants et adolescents à Promotion santé Valais, 079 414 51 95 (téléphone privé), [angelique.wuthrich@psvalais.ch](mailto:angelique.wuthrich@psvalais.ch)

Le résumé est annexé à ce communiqué.